

2008/719 - SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS DE COPRODUCTION AVEC LA SOCIETE CAMP DE BASE POUR LA COPRODUCTION D'UN FILM DOCUMENTAIRE DE 26 MINUTES "ULYSSE ET LE ROI ODYSSEE" ET LA RECREATION D'UN SPECTACLE DE 60 MINUTES "LES AVENTURES DU ROI ODYSSEE" (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 septembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Cap Canal, la chaîne de télévision pour l'éducation propose sur son antenne des programmes de télévision à l'attention des enfants et de ceux qui les aident à grandir.

Afin d'élaborer sa grille de programmes Cap Canal coproduit des œuvres audiovisuelles avec les sociétés de production audiovisuelle.

Sur proposition de la Société Camp de base, Cap Canal souhaite coproduire la récréation du spectacle «Les aventures du Roi Odyssée», nouvelle création de Nino d'Introna au Théâtre Nouvelle Génération d'après la pièce italienne de Sandro Gindro, «Les aventures du Roi Odyssée» proposée par la Fondazione Teatro Giovani (ex Teatro dell'Angolo).

Cap Canal souhaite compléter cette récréation de 60 minutes, d'un documentaire sur les coulisses du spectacle intitulé «Ulysse et le roi Odyssée».

Cap Canal a déjà coproduit avec Camp de base et le TNG des récréations et documentaires pour les spectacles Pigiami, L'arbre, Yaël Tautavel et Jojo au bord du monde. Compte tenu de la qualité des productions précédentes, Cap Canal propose de poursuivre cette collection.

Cap Canal participera à la récréation du spectacle vivant «Les aventures du roi Odyssée» d'un coût total de 90 728 euros HT. Son apport sera de 6 000 euros HT (TVA 5,5 %) en numéraire, soit une facture de 6 330 € TTC et de 11 285 euros nets de taxes en industrie, c'est-à-dire en conseil artistique et pédagogique et en moyens de tournage et montage.

Cap Canal participera au documentaire «Ulysse et le roi Odyssée» d'un coût total de 40 140 euros HT. Son apport sera de 2 600 euros HT (TVA 5,5 %) en numéraire, soit une facture de 2 743 € TTC et de 8 145 euros nets de taxes en industrie, c'est-à-dire en conseil artistique et pédagogique et en moyens de tournage et montage.

Les autres partenaires à la production sont :

- TLM ;

- TNG ;
- CNC.»

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de sa Commission Education Petite - Enfance ;

### **DELIBERE**

1. Les coproductions par Cap Canal de la recreation du spectacle «Les aventures du roi Odyssée» et du documentaire «Ulysse et le roi Odyssée» sont approuvées.

2. Les conventions de coproduction susvisées, établies entre la Ville de Lyon et Camp de base, sont approuvées.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4. La dépense de 9 073 € TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, article 205, fonction 213, programme ENV opération CANAL, ligne de crédit 5840.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL